

CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 25 Septembre 2009

Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie

Commission n° 7 - Finances

DIRECTION DES TRANSPORTS

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 3/02

OBJET : Plan Local de Déplacements : Convention relative au financement de l'étude Plan local de déplacements du SMIEP de Marne-Nord.

- Cantons : Claye-Souilly, Chelles, Mitry-Mory.

RÉSUMÉ : Le rapport présente un projet de convention entre le Département et le SMIEP de Marne- Nord définissant les modalités de participation du Département au financement de l'étude de Plan Local de Déplacements (PLD) du territoire du SMIEP Marne-Nord. La participation du Département s'élèverait à hauteur de **19 550 €**.

Le projet qui vous est présenté dans ce rapport relève du programme « Plan de Déplacements Urbains ».

La Loi d'Orientation sur les Transports Intérieurs (LOTI) modifiée par la Loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU) prévoit qu'en région Ile-de-France, le Plan de Déplacements Urbains (PDU) peut être complété par des Plans Locaux de Déplacements (PLD) qui en détaillent et précisent le contenu. Ces PLD, considérés comme des déclinaisons locales du PDU, sont élaborés à l'initiative des groupements de communes sur un périmètre qui doit être arrêté par le Préfet.

Le Plan Local de Déplacements du SMIEP Marne-Nord a déjà fait l'objet d'une convention avec le Département, calculé sur nos anciens mécanismes dans laquelle notre participation financière était de 22 868 €, somme que le SMIEP a perçu dans son intégralité lors de cette étude.

Toutefois, ce PLD n'a pu être finalisé, le bureau d'étude en charge du dossier ayant fait faillite avant la fin de sa mission.

Aujourd'hui, le SMIEP Marne-Nord se tourne de nouveau vers les financeurs des études PLD afin d'obtenir des financements complémentaires dans la perspective d'une étude complémentaire permettant de finaliser et d'approuver le PLD.

Dans cette perspective, le SMIEP Marne-Nord a donc missionné le bureau d'études ITEM, pour un montant d'étude de 93 527,20 € TTC.

Aussi, au regard de l'évolution de la politique Départementale de subventionnement de ces études PLD, il s'avère qu'un financement est envisageable pour le Département.

En effet, selon les nouveaux mécanismes de financements des études PLD avec une participation Départementale à hauteur de 25 % d'un coût d'étude HT plafonné à 1,52 € HT par habitant, soit 47 523 € dans le cas du SMIEP Marne-Nord, un financement complémentaire peut être attribuer au SMIEP.

Cependant, cette nouvelle participation serait plafonnée à 24 655 €, soit le montant plafond de participation moins notre premier financement de 22 868 €

Le présent rapport vous propose l'approbation d'un projet de convention entre le Département et le SMIEP Marne-Nord ayant pour objet de formaliser le soutien financier apporté par le Département au SMIEP. Cette étude est estimée à 78 200 € HT; la subvention départementale correspondante s'élèverait à 19 550 €, soit 25 % du coût HT de l'étude.

Je vous remercie de bien vouloir vous prononcer sur cette proposition dont les crédits ont été inscrits au budget sur l'opération « études PLD » et si elle recueille votre accord, d'adopter le projet de délibération joint au présent rapport.

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

Dossier n° 3/02 des rapports soumis à la commission
n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie

Rapporteurs : MME PELABERE
Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie

MME TALLET
Commission n° 7 - Finances

Séance du 25 Septembre 2009

OBJET : Plan Local de Déplacements : Convention relative au financement de l'étude Plan Local de Déplacements du SMIEP de Marne-Nord.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,

Vu la convention du 18 mars 2005 relative au financement de l'étude « Plan Local de Déplacements » Marne-Nord,

Vu la délibération du 27 juin 2008 relative au « Plan Local de Déplacements urbains et à l'évolution de la politique départementale »,

Vu le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis de la Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie,

Vu l'avis de la Commission n° 7 – Finances.

DECIDE

Article 1 : d'approuver l'octroi d'une subvention d'un montant de 19 550 € au SMIEP Marne-Nord pour la finalisation de son étude Plan Local de Déplacements,

Article 2 : d'approuver le projet de convention relative au financement de l'étude de Plan Local de Déplacements entre le Département et le SMIEP Marne-Nord, joint en annexe à la présente délibération,

Article 3 : d'autoriser le Président du Conseil général à le signer au nom du Département.

LE PRESIDENT,

V. ÉBLÉ

CONVENTION
RELATIVE AU FINANCEMENT DE L'ETUDE
"PLAN LOCAL DE DEPLACEMENTS"

SMIEP MARNE-NORD

ENTRE :

LE DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE, représenté par le Président du Conseil général, agissant en application de la délibération de l'Assemblée départementale du 25 septembre 2009, domicilié à l'Hôtel du Département – 77010 Melun Cédex,

Ci-après dénommé « Le Département »,

D'UNE PART,

ET :

LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ETUDES, DE PROGRAMMATION ET DE RÉVISION DU SCHEMA DIRECTEUR DE MARNE NORD, situé en Mairie de Gressy – 12, avenue du Château – 77410 GRESSY, représenté par son Président,

Ci-après désigné "Le Syndicat",

D'AUTRE PART,

IL A D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIIT :

PREAMBULE

Le « Plan Local de Déplacements de Marne-Nord » a déjà fait l'objet d'une première étude lancée en 2003 et menée par le bureau d'études Mouvement.

Suite au dépôt de bilan de ce dernier, le SMIEP Marne-Nord, a recruté le bureau d'études Item afin de finaliser son projet de PLD.

IL A ETE ENSUITE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de formaliser le soutien financier apporté par le Département au syndicat au titre de l'étude "Plan Local de Déplacements" du SMIEP Marne-Nord.

ARTICLE 2 – ENGAGEMENTS DU SYNDICAT

Le Syndicat s'engage à faire réaliser une étude relative au Plan Local de Déplacements portant sur l'ensemble de son périmètre qui a été approuvé par l'arrêté préfectoral n° 03 DAI 1 URB 151 du 17 octobre 2003, joint en annexe 1 à la présente convention.

Cette démarche a été approuvée par la délibération du syndicat du 7 juillet 2009 figurant en annexe 2 à la présente convention.

2-1 : Nature et déroulement de l'étude

Cette étude aura pour objet de traduire à l'échelle locale, les objectifs du Plan de Déplacement Urbains de l'Ile-de-France et notamment :

- la diminution du trafic automobile,
- l'augmentation de la part modale des transports publics, de la marche et des deux-roues,
- le meilleur partage de la voirie entre ces différents usages,

- un traitement cohérent des politiques de stationnement,
- l'amélioration de la qualité des transports de marchandises et des livraisons,
- le renforcement de la sécurité routière,
- la prise en compte des enjeux urbains et des interactions du territoire avec son environnement.

L'étude se déroulera sur une période de 13 mois et comprendra trois phases distinctes de travaux entrecoupés de délais de validation non compris dans cette durée :

1. diagnostic et objectifs (4 mois),
2. fiches actions et projet de PLD (4 mois),
3. concertation et enquête publique (5 mois).

Une facture sera émise par l'organisme chargé de réaliser la prestation à l'issue de chacune des phases détaillées ci-dessus et transmise par le syndicat au Département.

2-2 : Information du Département

Le syndicat s'engage à transmettre au Département à l'issue de chaque phase, une copie de l'étude et à mentionner la participation du Département dans tout document publié.

ARTICLE 3 – OBLIGATIONS DU SYNDICAT

3-1 : Le syndicat s'engage à utiliser la participation conformément à l'objet de la présente convention définie à l'article 1.

3-2 : Contrôle de la participation

Le syndicat s'engage à accepter et faciliter tout contrôle de l'emploi de l'aide départementale par les agents du Département mandatés à cet effet.

ARTICLE 4 – ENGAGEMENTS FINANCIERS DU DEPARTEMENT

4-1 : Montant de la participation du Département

Le montant subventionnable de l'étude ne peut excéder 190 092 € HT, soit 1.52 € HT x 125 061 habitants.

Le montant total de l'étude est fixé à 78 200 € HT soit 93 527,20 € TTC. Ce montant intègre les frais engagés par le syndicat pour la prestation d'un bureau d'étude uniquement.

La participation que le Département s'engage à verser au syndicat au titre de la présente convention, s'élèvera à 25 % du montant total HT de l'étude, soit **19 550 €** (vingt mille soixante quinze euros), sans que le montant total de la participation du Département ne puisse excéder 24 655 € (montant plafond).

A titre d'information, le financement prévisionnel de l'étude se décompose de la manière suivante :

| | |
|-----------------------------------|--------------------|
| Financement du STIF | 19 550 € |
| Financement du Département | 19 550 € |
| Financement du Syndicat | 39 100 € |
| Coût total | 78 200 € HT |

4-2 : Modalités de versement

Le Département versera au syndicat à l'issue de chacune des trois phases de l'étude détaillées à l'article 2-1 de la présente convention, 25 % du montant de la facture correspondante certifiée et acquittée, sans que la somme de ses versements puisse excéder 19 550 €.

Les mandatements interviendront à l'issue de chacune des phases dans un délai d'un mois à compter de la réception des factures par le Département.

Le paiement sera effectué sur le compte du syndicat qui devra à cet effet, fournir un relevé d'identité bancaire.

ARTICLE 5 – RESILIATION

La présente convention pourra être résiliée de plein droit et sans préavis par le Département, dans les cas suivants :

- si la participation n'est pas utilisée conformément à l'objet de la présente convention défini à l'article 1,
- en cas d'inexécution de la part du syndicat de ses obligations contractuelles.

La présente convention pourra également être résiliée par l'une ou l'autre des parties à tout moment par lettre recommandée avec avis de réception moyennant un préavis de 2 mois.

En aucun cas, la résiliation de la présente convention à l'initiative du Département ne pourra donner lieu à indemnité au profit du syndicat.

ARTICLE 6 - RESTITUTION

En cas de résiliation de la présente convention, le Département pourra demander au syndicat de restituer tout ou partie de la participation versée.

ARTICLE 7 – DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prendra effet à compter de sa signature par les parties.

Elle prendra fin à l'issue de l'étude et en tout état de cause après versement par le Département des sommes dues au titre de la présente convention.

ARTICLE 8 – MODIFICATION

Toute modification fera l'objet d'un avenant signé par les deux parties.

ARTICLE 9 – LITIGES

Les parties à la présente convention s'engagent à rechercher une issue amiable à tout litige avant la saisine de la juridiction compétente.

Fait en **deux exemplaires originaux**,

Melun, le

Pour le Département de Seine-et-Marne,

Pour le SMIEP Marne-Nord,

Le Président du Conseil général

Le Président

**REPRISE ET FINALISATION DU PLAN LOCAL DE
DÉPLACEMENTS
SUR LE TERRITOIRE DE MARNE-NORD**



Cahier des Charges

ARTICLE 1. OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation consiste à reprendre et finaliser le projet de Plan Local de Déplacements du Syndicat Mixte Intercommunal d'Études de Programmation et de Révision du Schéma Directeur de Marne-Nord (ci-après nommé SMIEPRSD), à partir des éléments diagnostics et propositionnels élaborés par un bureau d'études précédemment missionné sur le sujet, et jusqu'à approbation définitive après enquête publique.

ARTICLE 2. CONTENU DE LA MISSION - DÉLAIS

La mission confiée au bureau d'études comportera plusieurs volets :

- Actualisation du diagnostic déjà réalisé (mise à jour des données, mise en exergue des enjeux, simplification de la cartographie et de la présentation)
- Prise en considération motivée des divers avis formulés sur le projet de PLD soumis à enquête publique en Octobre 2007 par les « personnes publiques associées » (collectivités membres du Syndicat, Région Ile de France, Syndicat des Transports d'Ile-de-France, services de l'Etat : D.D.E. etc..., *Conseil Général 77*) et du rapport du Commissaire-Enquêteur
- Mise en cohérence du Schéma d'Intentions Générales au regard de ces avis, critiques et suggestions et tenant compte des actions et/ou dispositifs déjà mise en place entretemps (ex : transport à la demande sur certains bassins de transports...)
- Déclinaisons des fiches-actions mises à jour et renégociées dissociant les actions relevant des collectivités ou d'autres partenaires institutionnels.
- La mission intègre naturellement :
- les reprises de contacts avec les principaux partenaires et acteurs locaux des politiques de déplacements (notamment avec les intercommunalités compétentes en la matière et leurs outils opérationnels, tels que le SMITBCCCE – Syndicat Mixte Intercommunal de Transport du Bassin Chellois et Communes Environnantes..)
- l'organisation et l'animation des réunions d'étapes et de synthèse de présentation de l'étude (*comité technique, comité local, comité syndical et ateliers thématiques*)
- la remise en forme complète du document-projet dans ses différentes composantes (diagnostic, schéma général, programmes locaux d'actions déclinés sous forme de fiches)
- la fourniture de ce document pour envoi aux personnes publiques associées et enquête publique en nombre suffisant (estimé à 80 exemplaires) compris version informatique modifiable
- la fourniture d'une plaquette annonçant l'enquête publique et son contenu permettant un boîtage éventuel

Les délais seront les suivants :

| Phases | Actions | Délais par action | Délais par phase |
|---|---|-------------------|------------------|
| 1- DIAGNOSTIC ET OBJECTIFS | Mise à jour du diagnostic et mise en cohérence des avis | 3 mois | 4 mois |
| | Présentation synthétique de la nouvelle carte des objectifs | 1 mois | |
| 2-FICHES ACTIONS ET PROJET DE PLD | Elaboration de fiches-actions | 2 mois | 4 mois |
| | Finalisation du projet de PLD | 2 mois | |
| 3-CONCERTATION ET ENQUETE PUBLIQUE | Concertation sur le nouveau projet de PLD | 3 mois | 5 mois |
| | Enquête publique et corrections sur document définitif | 2 mois | |
| Durée totale de la mission (hors avis des PPA, enquête et délai de réception du rapport du commissaire-enquêteur) | | | 13 mois |

ARTICLE 3. CONTEXTE

Section 3.01. Le Syndicat

Le Syndicat Intercommunal a été créé pour 5 ans par arrêté préfectoral n°88/35 du 30 Novembre 1988 avec pour seule compétence l'élaboration du schéma directeur de Marne-Nord.

En vertu de l'article 74 de la Loi d'Administration Territoriale du 6 Février 1992, le Comité Syndical a décidé, le 17 Mars 1993, de pérenniser l'existence du Syndicat au-delà des 5 années de sa constitution initiale afin de suivre l'application de son schéma.

Il regroupe actuellement les communes de Charny, Claye-Souilly, Compans, Gressy, Iverny, Le Pin, Le Plessis-aux-Bois, Messy, Mitry-Mory, Nantouillet, Saint-Mesmes, Villeparisis, Villeroy, Villevaudé, ainsi que la Communauté de Communes de Marne et Chantieraine comprenant les communes de Brou-sur-Chantieraine, Chelles, Courtry et Vaires-sur-Marne

A ce jour, les compétences du Syndicat telles que définies dans les Statuts sont les suivantes :

- observer suivre et mesurer la mise en application du schéma directeur,
- apporter à ses membres l'aide à laquelle ils peuvent faire appel dans le cadre du territoire du syndicat
- initialiser et réaliser des études ponctuelles particulières
- participer et émettre des recommandations aux instances qui en feraient la demande
- suivre les études et l'évolution des SIEP voisins, participer si besoin est, et notamment aux solutions en cas d'impact sur le périmètre syndical
- créer et gérer des aires d'accueil pour les gens du voyage dans le cadre du schéma départemental institué et négocié à cet effet.

Section 3.02. Le PLD de Marne-Nord

Lancé le 7 Juillet 2003 suite à la réalisation du Plan de Déplacement Urbain de l'Île de France (PDUIF), le Plan Local de Déplacements du SMIEPRSD représente une déclinaison de ce document à l'échelle de bassins cohérents de vie et de déplacements dont l'élaboration consiste notamment à définir les orientations et les actions pour le territoire de Marne-Nord.

Le Plan Local de Déplacements de Marne-Nord devrait représenter aussi une contribution à la réflexion sur la révision du Schéma Directeur local ; pour le SMIEPRSD : il constitue à la fois une réflexion sur le local et un levier pour agir de manière plus globale, par exemple dans le domaine du transport de marchandises à travers la valorisation du mode ferré et fluvial et dans celui du transport de voyageurs (projet Lutèce).

Afin que le PLD soit l'objet de suites et d'applications de mesures concrètes à court et moyen terme, une enquête de Mobilité a été réalisée auprès des ménages.

Après un diagnostic et un schéma d'intentions, s'est engagée avec les collectivités locales une phase de Plans Locaux d'Actions afin de décrire en concertation étroite avec les communes et les regroupements de communes concernés, les actions précises envisagées qui seront soumises à enquête publique.

Une de ces actions serait l'instauration d'un Transport à la Demande qui viendrait palier le manque de transports en heures creuses.

Les grandes thématiques abordées lors de l'élaboration du projet de PLD abandonné et ayant l'objet des fiches-actions sont les suivantes :

- **hiérarchisation de la voirie** (mieux dissocier les voies d'accès aux grands axes régionaux des voies de desserte locales - / - dissuader le trafic de transit sur des voiries communales, des axes à vocation intercommunale ou autres voies - / - favoriser une cohabitation de tous les modes de transport sur les axes de desserte et d'irrigation, supports des échanges intercommunaux - / - affirmer la place des piétons et des vélos sur des voiries communales à vocation principale de desserte locale),
- **transports collectifs** (hiérarchiser l'offre de transport par type de desserte et niveau d'offre de service - / - mieux connecter les réseaux de transport pour faciliter les déplacements à l'échelle des deux bassins, à l'échelle interbassin et vers des pôles externes - / - mieux prendre en compte les besoins de déplacements aux heures creuses de la journée, en soirée et le week-end, notamment par la mise en place d'un service de Transport à la Demande),
- **liaisons douces** (faciliter l'accès aux pôles gare et aux points forts de correspondance - / - faciliter l'accès aux grandes zones commerciales, aux zones d'activités et autres pôles d'emplois - / - faciliter l'accès aux établissements scolaires - / - favoriser l'accès aux espaces naturels, espaces de loisirs et de détente),

- **stationnement et livraisons en ville** (favoriser la rotation du stationnement aux abords immédiats des commerces et des services dans les centres villes - / - favoriser le stationnement résidentiel pour encourager les résidents à ne pas utiliser leur voiture en journée - / - dissuader le stationnement des migrants pendulaires dans les secteurs résidentiels aux abords des pôles gare - / - assurer un contrôle efficace des emplacements de stationnements réglementés en zone bleue ou en zone payante),
- **transport de marchandise** (intérêt du transport par voie d'eau au regard des filières existantes et des besoins dans le secteur de Marne-Nord et de Marne-la-Vallée - / - intérêt du site de la centrale EDF de Vaires-sur-Marne comme site potentiel au plan du transport fluvial),
- **projet Lutèce et sa prise en compte dans le cadre du PLD** (une liaison ferrée nord-sud reliant les pôles de Roissy, Marne-la-Vallée, Sénart et Melun est essentielle pour le territoire de Marne-Nord),

Arrêté par le Comité Syndical le 18 décembre 2006, le PLD de Marne-Nord a été adressé pour avis aux personnes associées au début de l'année 2007, et mis à l'enquête publique du 1^{er} au 31 Octobre 2007.

Suite au dépôt de bilan du cabinet MOUVEMENT (bureau d'études chargé d'accompagner le SMIEP dans l'élaboration du PLD et de réaliser le document), le SMIEP lance donc la présente consultation afin de choisir un bureau d'études qui sera chargé des missions décrites à l'ARTICLE 2.

ARTICLE 4. CONDITIONS DE PAIEMENT DE LA MISSION

La mission sera rémunérée par mandat administratif après remise des documents finaux de chacune des phases qui devront être bien détaillées dans le chiffrage de l'offre proposée.

ARTICLE 5. DOCUMENTS JOINTS À LA CONSULTATION

Les documents suivants sont fournis sur le CD-ROM joint aux pièces de la présente consultation :

- le diagnostic
- le rapport de PLD mis à l'enquête publique,
- les observations des Personnes Publiques Associées,
- le rapport du Commissaire-Enquêteur.

ARTICLE 6. FORME DE LA CONSULTATION

La présente consultation est lancée au travers d'une procédure adaptée (Art 28 du Code des Marchés Publics).

Un appel à la concurrence sera inséré dans le Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics.

ARTICLE 7. CANDIDATURES

Section 7.01. Pièces à fournir

- Déclarations, certificats et attestations prévus aux articles 45 et 46 du C.M.P.
- Lettre de candidature DC4,
- Déclaration du candidat DC5,

Si l'entreprise est en redressement judiciaire, la copie du (ou des) jugement (s) prononcé (s) à cet effet. Déclaration visée à l'article L 323-8-5 du code du travail attestant du versement ou non de la contribution visée à l'article 323-8-2 de ce même code.

Section 7.02. Compétences - Références

L'équipe composée pour mener à bien la présente mission nécessitera des compétences dans les domaines suivants :

- analyse et planification des déplacements,
- connaissance des infrastructures routières, fluviales et ferroviaires,
- compétences dans le domaine des transports publics et du stationnement,
- maîtrise de l'urbanisme et de l'aménagement,

Des compétences dans le domaine du droit public, de la gestion des organisations, de la concertation et de la communication seront également appréciées.

Le soumissionnaire devra posséder une expérience en matière de PLD et fournir un certificat de capacités ainsi qu'un exemplaire de dossier de PLD réalisé.

Section 7.03. Moyens

Le soumissionnaire précisera les moyens humains (tant en nombre qu'en qualification) et matériels qu'il compte mettre en œuvre pour la mission demandée. Une estimation du nombre de jours passés par les chargés d'étude sera fournie.

Le soumissionnaire fournira une présentation de la structure de l'équipe, de chacune de ses composantes éventuelles, des moyens techniques et humains mis à disposition (CV des personnes appelées à travailler sur l'étude).

Section 7.04. Engagement du candidat

Outre les clauses habituelles d'engagement, le soumissionnaire s'engagera sur les points suivants :

- délai de réalisation de la finalisation,
- stabilité de l'équipe de travail sur le projet,
- propriété de l'étude (qui sera celle du maître d'ouvrage).

Section 7.05. Coût

Le soumissionnaire présentera une offre détaillée par niveau de réalisation.

ARTICLE 8. PRÉSENTATION ET REMISE DES OFFRES

Section 8.01. Présentation des offres

Les offres seront réparties en 2 enveloppes :

L'enveloppe 1 contiendra les pièces du candidat et portera la mention « FINALISATION DU PLD DE MARNE-NORD - / - Pièces administratives ».

L'enveloppe 2 contiendra l'offre du candidat et portera la mention « FINALISATION DU PLD DE MARNE-NORD - / - Offre ».

Ces deux enveloppes seront insérées dans une dernière enveloppe qui doit être adressée à :

Monsieur le Président
SMIEPRSD de Marne-Nord
Mairie de Gressy
12, Avenue du château
77410 GRESSY

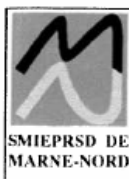
Cette dernière enveloppe portera impérativement les mentions « FINALISATION DU PLD DE MARNE-NORD » et « NE PAS OUVRIR AVANT LA SÉANCE ».

Section 8.02. Remise des offres

Les offres seront au choix du soumissionnaire :

- adressées par courrier recommandé avec accusé de réception,
- déposées au SMIEPRSD de Marne-Nord (au 1er étage de la mairie de Gressy) contre reçu

La date limite de remise des offres est fixée au Lundi 9 Mars 2009 à 12 h



**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL D'ETUDES, DE PROGRAMMATION
ET DE REVISION DU SCHEMA DIRECTEUR DE MARNE-NORD**

0 | 9 | S | I | E | P | 0 | 0 | 0 | 0 | 4 | 2 | 0 | 7 | 7 | 0 | 0

MARCHES PUBLICS DE SERVICES
PROCEDURE ADAPTEE selon article 28 du Code des Marchés Publics

ACTE D'ENGAGEMENT

MAITRE D'OUVRAGE : S.M.I.E.P.R.S.D. Marne Nord

12 avenue du Château

77410 GRESSY

**PERSONNE RESPONSABLE DU MARCHÉ : M. le Président du
S.M.I.E.P.R.S.D. Marne Nord**

**REPRISE ET FINALISATION DU PLAN LOCAL DE DEPLACEMENTS
SUR LE TERRITOIRE DU SYNDICAT.**

DATE DU MARCHÉ :

02.06.2009

**MONTANT TTC DU
MARCHÉ :**

93 527,20

IMPUTATION

617

CADRE RESERVE AU NANTISSEMENT

**Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 108 du
NCMP : M. le Président du SMIEPRSD Marne-Nord ou Mme ROMASKA**

Ordonnateur : M. le Président du SMIEPRSD Marne-Nord

**Comptable assignataire des paiements : M. le Trésorier Principal de la
Trésorerie Principale de Chelles**

SMIEPRSD de Marne-Nord

Maine de Gressy - 12, avenue du Château - 77410 GRESSY
Téléphone : 01 60 26 05 90 - Fax : 01 60 27 05 95 - Courriel : siep.marne-nord@wanadoo.fr

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES
ACTE D'ENGAGEMENT



**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL D'ETUDES, DE PROGRAMMATION
ET DE REVISION DU SCHEMA DIRECTEUR DE MARNE-NORD**

1 - CONTRACTANTS **Je soussigné,**

| | |
|--|---|
| Nom et prénom : | GIRERD Guillaume |
| <input type="checkbox"/> Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de : | |
| Domicilié à : | |
| (Tél.) | |
| <input checked="" type="checkbox"/> Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société) | SARL ITEM Etudes et Conseil |
| Au capital de : | |
| Ayant son siège à : | 27 Rue de la mer Nord - Parc ASTREA 25000 BESANCON |
| (Tél.) | 03 81 83 24 71 |
| N° d'identité d'établissement (SIRET) : | 4 4 1 5 1 3 4 4 7 0 0 0 3 3 |
| N° d'inscription <input type="checkbox"/> au répertoire des métiers ou <input checked="" type="checkbox"/> au registre du commerce et des sociétés : | 441 513 447 |

 Nous soussignés,

| Cotraitant 1 | |
|---|--|
| Nom et prénom : | |
| <input type="checkbox"/> Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de : | |
| Domicilié à : | |
| (Tél.) | |
| <input type="checkbox"/> Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société) | |
| Au capital de : | |
| Ayant son siège à : | |
| (Tél.) | |
| N° d'identité d'établissement (SIRET) : | |
| N° d'inscription <input type="checkbox"/> au répertoire des métiers ou <input type="checkbox"/> au registre du commerce et des sociétés : | |

SMIEPRSD de Marne-Nord

Mairie de Gressy - 12, avenue du Château - 77410 GRESSY
Téléphone : 01 60 26 05 90 - Fax : 01 60 27 05 95 - Courriel : slep.marne-nord@wanadoo.fr

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES
ACTE D'ENGAGEMENT



**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL D'ETUDES, DE PROGRAMMATION
ET DE REVISION DU SCHEMA DIRECTEUR DE MARNE-NORD**

| Cotraitant 2 | |
|--|----------------------|
| Nom et prénom : | <input type="text"/> |
| <input type="checkbox"/> Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de : | |
| Domicilié à : | <input type="text"/> |
| (Tél.) | <input type="text"/> |
| <input type="checkbox"/> Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société) | |
| Au capital de : | <input type="text"/> |
| Ayant son siège à : | <input type="text"/> |
| (Tél.) | <input type="text"/> |
| N° d'identité d'établissement (SIRET) : | <input type="text"/> |
| N° d'inscription <input type="checkbox"/> au répertoire des métiers ou <input type="checkbox"/> au registre du commerce et des sociétés : | <input type="text"/> |

et étant, pour tout ce qui concerne l'exécution du présent marché, représenté par :
dûment mandaté à cet effet.

après avoir pris connaissance du Cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
et des documents qui y sont mentionnés,

après avoir produit toutes attestations prévues à l'article 45 du Code des marchés
publics,

AFFIRME (ONS), sous peine de résiliation de plein droit du contrat, qu'aucune
des personnes physiques ou morales pour lesquelles nous intervenons ne tombe sous le
coup de l'interdiction découlant de l'article 50 de la loi du 14 avril 1952 (art. 49 du Code
des marchés publics).

M'ENGAGE (NOUS ENGAGEONS), sans réserve, conformément aux conditions,
clause et prescriptions imposées par le Cahier des clauses administratives particulières,

SMIEPRSD de Marne-Nord

Mairie de Gressy - 12, avenue du Château - 77410 GRESSY
Téléphone : 01 60 26 05 90 - Fax : 01 60 27 05 95 - Courriel : siep.marne-nord@wanadoo.fr

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES
ACTE D'ENGAGEMENT



**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL D'ETUDES, DE PROGRAMMATION
ET DE REVISION DU SCHEMA DIRECTEUR DE MARNE-NORD**

à exécuter la mission de maîtrise d'oeuvre aux conditions particulières ci-après, qui constituent l'offre.

ARTICLE 2 – CONDITIONS ET DUREE DU MARCHÉ

| | |
|--|-------------|
| Montant H.T.V.A | 78 200 € |
| TVA à 19.6% | 15 327,20 € |
| Montant T.T.C. | 93 527,20 € |
| Montant en lettres : quatre-vingt-treize mille cinq cent vingt-sept euros et vingt centimes | |

DECOMPOSITION EN PHASES

| PHASES | DESIGNATION | MONTANT HT | DUREE D'EXECUTION EN MOIS |
|---------|----------------------------------|------------|---------------------------|
| PHASE 1 | DIAGNOSTIC ET OBJECTIFS | 24 450 € | 4 |
| PHASE 2 | FICHES ACTIONS ET PROJET DE PLD | 31 750 € | 4 |
| PHASE 3 | CONCERTATION ET ENQUETE PUBLIQUE | 22 000 € | 5 |

SMIEPRSD de Marne-Nord

Mairie de Gressy - 12, avenue du Château - 77410 GRESSY
Téléphone : 01 60 26 05 90 - Fax : 01 60 27 05 95 - Courriel : siep.marne-nord@wanadoo.fr

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES
ACTE D'ENGAGEMENT



**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL D'ETUDES, DE PROGRAMMATION
ET DE REVISION DU SCHEMA DIRECTEUR DE MARNE-NORD**

ARTICLE 3 - PAIEMENTS

Prestataire unique

Le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché par phase terminée en faisant porter le montant au crédit du compte (joindre un RIB ou RIP) :

| | | |
|--|------------------------|--------------------------|
| Compte ouvert à l'organisme bancaire : | BANQUE POPULAIRE SFC | |
| A : | BESANCON Helvétique | |
| Au nom de : | ITEM Etudes et Conseil | |
| Sousle numéro : | 4 2 1 2 1 2 7 1 9 7 9 | Clé RIB : 7 1 |
| Code banque : | 1 0 8 0 7 | Code guichet : 0 0 0 3 0 |

Toutefois, le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

Groupement

Le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché par phase terminée en faisant porter le montant au crédit des comptes (joindre un RIB ou RIP) :

| Cotraitant 1 | |
|--|----------------|
| compte ouvert à l'organisme bancaire : | |
| à : | |
| au nom de : | |
| sousle numéro : | clé RIB : |
| code banque : | code guichet : |

| Cotraitant 2 | |
|--|----------------|
| compte ouvert à l'organisme bancaire : | |
| à : | |
| au nom de : | |
| sousle numéro : | clé RIB : |
| code banque : | code guichet : |

SMIEPRSD de Marne-Nord

Mairie de Gressy - 12, avenue du Château - 77410 GRESSY
Téléphone : 01 60 26 05 90 - Fax : 01 60 27 05 95 - Courriel : slep.marne-nord@wanadoo.fr

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES
ACTE D'ENGAGEMENT



**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL D'ETUDES, DE PROGRAMMATION
ET DE REVISION DU SCHEMA DIRECTEUR DE MARNE-NORD**

| Cotraitant 3 | |
|--|---|
| compte ouvert à l'organisme bancaire : | <input type="text"/> |
| à : | <input type="text"/> |
| au nom de : | <input type="text"/> |
| sousle numéro : | <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> |
| code banque : | <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> clé RIB : <input type="text"/> |
| code guichet : | <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> |

ARTICLE 4 – DECLARATION

J'affirme ou nous affirmons, sous peine de résiliation de plein droit du marché :

- Qu'aucune des personnes physiques ou morales pour lesquelles nous intervenons ne tombe sous le coup des interdictions découlant de l'article 44 du C.M.P. ou d'une interdiction équivalente prononcée dans un autre pays,
- Que le travail réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L.143-3, L.143-5 et L.620-3 du Code du Travail ou des règles d'effet équivalent dans le pays auquel ils sont rattachés.

ARTICLE 5 – VALIDITE DE L'OFFRE

L'offre ainsi présentée ne ME, NOUS lie(nt) toutefois que si son acceptation m' ou nous est notifiée dans un délai de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.



**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL D'ETUDES, DE PROGRAMMATION
ET DE REVISION DU SCHEMA DIRECTEUR DE MARNE-NORD**

Fait en un seul original
A Besançon, le 23/02/09
Faire précéder la signature de la mention manuscrite « lu et approuvé »
Le Prestataire

Lu et Approuvé *[Signature]* **ITEM Etudes & Conseil**
27, Rue Clément Marot - Parc ASTREA
25000 BESANCON
Tél. : 03.81.83.24.71 - Fax : 03.81.51.10.64
contact@item-conseil.fr
Siret 441 513 447 00033 - APE 7112B

ACCEPTATION DE L'OFFRE

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement
A Gressy, le 02 Juin 2009
S.M.I.E.P.R.S.D. MARNE-NORD
Mairie de GRESSY
12, Avenue du Château
77410 GRESSY en France
Tél. : 01 60 26 05 90
[Signature]
Jean-Claude Geniès
Président du S.M.I.E.P.R.S.D. Marne-Nord.

DATE D'EFFET DU MARCHÉ

Reçu notification du marché le : 04.06.09

Le Titulaire du Marché,
[Signature]
ITEM Etudes & Conseil
27, Rue Clément Marot - Parc ASTREA
25000 BESANCON
Tél. : 03.81.83.24.71 - Fax : 03.81.51.10.64
contact@item-conseil.fr
Siret 441 513 447 00033 - APE 7112B

(nom, qualité et signature du signataire et tampon du bureau d'études)

Reçu l'avis de réception postal de la notification du marché signé par le prestataire le : 05.06.2009

S.M.I.E.P.R.S.D. MARNE-NORD
Mairie de GRESSY
12, Avenue du Château
77410 GRESSY en France
Tél. : 01 60 26 05 90
[Signature]
Jean-Claude Geniès
Président du S.M.I.E.P.R.S.D. Marne-Nord.

SMIEPRSD de Marne-Nord

Mairie de Gressy - 12, avenue du Château - 77410 GRESSY
Téléphone : 01 60 26 05 90 - Fax : 01 60 27 05 95 - Courriel : slep.marne-nord@wanadoo.fr

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES
ACTE D'ENGAGEMENT

